Département du GERS

POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Délibération du Bureau $N^{\circ}2 - 01/02/2021 - 1.1$

Séance du 1er février 2021

Date de la convocation 22 janvier 2021

Nombre de	13
délégués	
Nombre de présents	8
Nombre d'excusés	1
Nombre de	3
procurations	
Vote	
- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication le

04/02/2021

Date d'affichage 04/02/2021 L'an deux mille vingt-et-un et le premier février, à 14h30, le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, à Eauze, sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents: BOISON Maurice, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara

Excusés: MELIET Nicolas

A été nommée secrétaire de séance: **Mme Barbara NETO**

Nature de l'acte: 1.1

Attribution du marché "Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives"

Le Président rappelle la délibération en date du 29 janvier 2020 l'autorisant à lancer une consultation pour recruter un prestataire en vue de la réalisation d'un schéma directeur cyclable.

Il explique que les orientations de cette étude ont évolué vers la réalisation d'un « Schéma directeur des mobilités actives », c'est-à-dire

qu'elle s'intéressera prioritairement au vélo et à la marches pratiqués dans les mobilités utilitaires du quotidien.

Conformément à l'axe « Mobilités propres » du Contrat de Transition Ecologique, cette étude vise à :

- Proposer la marche et le vélo comme des alternatives aux déplacements motorisés afin de participer à la réorganisation des logiques de mobilités sur ce territoire rural et très fortement dépendant aux énergies fossiles,
- Définir un maillage du territoire et un réseau hiérarchisé répondant aux besoins et aux logiques actuelles de déplacement
- Renforcer par-là, l'attractivité du territoire du Pays d'Armagnac en répondant aux attentes des populations en termes de services et de qualité du cadre de vie.

Il s'agit de créer un outil de planification et de programmation permettant de définir une politique d'aménagement et ses investissements dans un plan pluriannuel.

La mission se décomposera en trois phases :

- Phase 1 : État des lieux des services existants (itinéraires ; services de location, vente, réparation ; stationnement) et diagnostic du potentiel de développement ;
- Phase 2 : Proposition d'une stratégie de développement et animation auprès des différentes entités compétentes ;
- Phase 3: Programmation du Schéma directeur des mobilités actives, programmation pluriannuelle des investissements pour les différents maîtres d'ouvrage, remise du « Cycloscope » de l'Ademe.

La consultation a été lancée le 9 décembre 2020 et 4 candidats y ont répondu : Ascode, Vizea, Axe Sig, Immergis.

Après analyse documentaire des 4 candidatures, Immergis est invité à présenter ce jour son offre devant les membres du Bureau.

Ouï l'exposé du Président et la présentation de son offre par le candidat Immergis, le Bureau du PETR du Pays d'Armagnac, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 Abstention, 0 Contre

ATTRIBUE le marché "Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives » à la société IMMERGIS, pour un montant de 47 850 € TTC.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches, signer tous les documents afférents à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits, Au registre sont les signatures,

> Le Président, M. Michel GABAS.

